

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical
Délibération de la séance du jeudi 26 octobre 2023

Membres du comité syndical				Délibération n° 2344
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Décision modificative n°1
9				Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Non

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Guillas
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Lagarde
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux

Excusé(e)s : Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 30 octobre 2023

Délibération n°2344 – Décision modificative numéro 1 exercice 2023 :

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, conformément à l'instruction M14, d'effectuer les modifications suivantes afin de rééquilibrer certaines dépenses et recettes de la section de fonctionnement de l'exercice 2023, en raison de la dotation d'amortissement qui est plus élevée qu'estimée initialement : + 20 736.33€

Afin de rééquilibrer les dépenses et de recettes des de fonctionnement et d'investissement, il est proposé de réduire la somme prévue en virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

En dépenses :

Chap.	Art.	Désignation	<u>Montant des crédits ouverts avant DM</u>	<u>Propositions Nouvelles</u>	<u>Montant des crédits ouverts après DM</u>
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	80 519.95€	20 736.33€	101 256.28 €
023	023	Virement à la section de fonctionnement	42 500€	-20 736.33€	21 763.67€
<u>Total dépenses de fonctionnement</u>				+ 0€	

Section d'investissement :

En recettes :

Chap.	Art.	Désignation	<u>Montant des crédits ouverts avant DM</u>	<u>Propositions Nouvelles</u>	<u>Montant des crédits ouverts après DM</u>
040	28188	Autres immobilisations corporelles	80 519.95€	20 736.33€	101 256.28 €
023	021	Virement à la section de fonctionnement	42 500€	-20 736.33€	21 763.67€
<u>Total recettes d'investissement</u>				+ 0€	

Ces opérations de transfert de crédits n'entraînent pas de modification au niveau de l'équilibre général du budget voté.

Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion d'approuver la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023 et autorisent le Président à la signer.

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69700 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

Stéphane FRIoux

Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne